ABSTINENCE DU 1 NOVEMBRE

On n'oubliera pas que, en vertu de la bulle du 2 juillet 1911, touchant les fêtes de précepte, on est dispensé de l'abstinence, cette année, le vendredi, 1 novembre, à cause de la fête du jour qui est d'obligation.

Communiqué de l'Archevêché.

16

d

a

re fi l'

fe aı

de

S'

la

qu

tre

les

l'a

le

de

vo

toı

da

pre

exe

jeu

per

]

LA FETE DE SAINTE THERESE

OUS célébrions hier, le 20 octobre, à Sainte-Thérèse, la solennité de notre fête patronale de paroisse. Déjà, dimanche dernier, M. le curé avait fait pressentir, à son prône, une touchante célébration; mais nous étions loin de compter sur tant d'éclat et tant d'émotions.

Une jolie messe er parties avait été préparée par les jeunes prêtres térésiens et les membres de l'Orphéon Charlebois. Etait-ce l'habile direction du maître de chapelle, ou l'exécution savante de l'organiste qui y mettait plus que de coutume son vieux coeur térésien? Serait-ce que les âmes elles-mêmes se laissaient plus facilement toucher par ces voix de prêtres mêlées à celles des jeunes gens, ou un peu à cause de tout cela à la fois? Je ne sais trop. Toujours est-il qu'il planait sous les voûtes de notre église quelque chose d'indéfinissable : un mélange de ce bonheur qu'on savoure à se laisser bercer par de vieux souvenirs, de cette tendre émotion qui vous ébranle doucement à la pensée d'une paroisse fière de ses enfants, de cet orgueil si légitime qui vous étreint l'âme à voir l'autel exclusivement entouré des vôtres: le célébrant et les assistants, les acolytes et les servants! Tout cela se dégageait de l'ensemble,